

Les subsides

M. Huntington: Je vais prendre la parole! Je vais répondre à ces sottises!

M. Axworthy: . . . ni même les résolutions présentées par les députés de son propre parti, mais, nous le savons, les députés conservateurs ont l'habitude de s'intéresser si peu à ce qui se passe à leur propre caucus, et à plus forte raison à la Chambre, qu'ils ne sont au courant de rien.

Chose certaine, ces réformes ont déjà été débattues longuement, tant au Sénat qu'à la Chambre et nous nous sommes efforcés de nous pencher sur ce problème et d'y trouver des solutions.

Les affirmations faites par le député d'Oshawa, en Ontario, quand il a présenté cette résolution . . .

Mlle Jewett: C'est un chef de parti national!

M. Axworthy: . . . laissaient entendre que, parce que les habitants de la Colombie-Britannique devraient se présenter aux bureaux de scrutin au plus tard à 5 h 30, cela leur enlèverait leur droit de vote. Il ne l'a pas dit en toutes lettres, mais il a laissé entendre que les habitants de la Colombie-Britannique n'auraient pas autant de temps que les autres Canadiens. Ce qu'il a oublié, cependant, c'est que le bill C-113 prévoit expressément que tout travailleur et tout électeur aura le droit de s'absenter de son travail pendant quatre heures et d'aller voter n'importe quand pendant la journée.

Une voix: Consultez le bill, Lloyd! Regardez le paragraphe 48b)!

M. Axworthy: Eh bien, monsieur l'Orateur, nous avons examiné le projet de loi. Il est clair et net, indéniable, que cette réforme reconnaît à tout travailleur, toute personne, tout électeur, le droit d'obtenir de son employeur quatre heures pour aller voter . . .

Mlle Jewett: Le jour du scrutin.

M. Axworthy: Oui, ou le jour fixé comme jour de scrutin par anticipation. Cela, au choix. Le fait qu'ils le nient prouve tout simplement qu'ils sont aveuglés et obnubilés par leur propres paroles au point de ne pas voir que ce droit est consacré et protégé par le projet de loi.

Des voix: Quelle honte!

M. Axworthy: On peut s'étonner de ce qu'ils gaspillent autant de temps à discuter d'une chose aussi futile, alors qu'en fait cette protection existe déjà bel et bien dans le bill même. Par ailleurs, cela nous aura peut-être donné l'occasion de nous arrêter à d'autres aspects de la réforme. Nous pouvons avec raison examiner la question de savoir comment les Canadiens de l'Ouest, du Centre et de la région Atlantique du pays peuvent être mieux représentés. Pour ma part, je verrais certes d'un bon œil un débat à la Chambre sur les mesures à prendre pour modifier certaines de nos institutions nationales de base et ainsi réformer le processus électoral. Il faudrait parler de la façon d'aborder la question essentielle de la réforme du Sénat, afin de favoriser sérieusement au niveau national la représentation des régions selon la population. Il est clair à mes yeux

que c'est la faiblesse du régime démocratique, la faiblesse d'une forme de fédéralisme que la deuxième chambre, dont le rôle à l'origine était d'assurer aux régions une pleine représentation, soit une chambre nommée et qu'elle n'ait par conséquent autant de légitimité qu'une assemblée élue. Les Canadiens qui habitent des régions où il n'y a pas de fortes concentrations de population sont portés à croire que seuls les gouvernements provinciaux peuvent représenter les intérêts régionaux.

● (2040)

Pour cette raison, sur la scène nationale nous n'avons pas eu la possibilité de faire débattre, examiner et identifier ces réactions de manière officielle par les régions où il n'y a pas de fortes concentrations de population. Combien plus utile et plus constructive aurait été une proposition du NPD au sujet de ce type de réforme, de la façon de changer la représentation au Sénat, dans les tribunaux, dans les sociétés de la Couronne ou dans les organismes investis d'un pouvoir de réglementation, afin de s'assurer que notre fédéralisme marche mieux et que les Canadiens de l'Ouest, ceux des Prairies et ceux des provinces de l'Atlantique participent de beaucoup plus près à la vie nationale.

Cette proposition, monsieur l'Orateur, aurait pu être étudiée par tous les députés de la Chambre, elle aurait pu entraîner un débat utile, constructif, sain et même vital, qui aurait eu un but, une raison d'être au lieu de servir simplement les organisateurs de Vancouver-Est, comme ce projet essaie de le faire. Il tire sa raison d'être des appels lancés par les syndicats de la côte ouest à leurs pantins du NPD. C'est cela que nous débattons, c'est tout. Il est vraiment regrettable de gaspiller le temps précieux de la Chambre à des mesures comme celle-là.

Notre parti a certainement été à l'avant-garde en matière de réforme parlementaire en présentant la loi sur les dépenses d'élections. Maintenant que nous avons notre constitution rapatriée et une Charte des droits et libertés, nous cherchons d'autres occasions de modifier les institutions politiques, en prévoyant un débat beaucoup plus large sur la façon dont les régions pourraient être représentées à l'échelle nationale, afin d'obtenir une représentation au Parlement et dans le système électoral beaucoup plus large et beaucoup moins restrictive. C'est le genre de débat que nous voudrions et non pas un débat basé simplement sur des intérêts strictement politiques.

Des voix: Bravo!

M. Chuck Cook (North Vancouver-Burnaby): Monsieur l'Orateur, j'ai l'impression d'avoir entendu l'un des pires discours que je n'aurais jamais pensé entendre à la Chambre à propos d'une loi sur la réforme électorale. Le ministre n'a pas prononcé un seul mot pour expliquer en quoi consistait la loi. Il a fustigé le NPD de la belle manière; il nous a tous fustigés de la belle manière; et à sa façon, qu'il s'en rende compte ou non, il a fustigé son propre parti dans ses remarques. Et ensuite, il n'a même pas le courage de rester pour qu'on lui dise son fait.